

Après la discussion, sans incident particulier, de divers amendements ayant trait à la nomenclature des classes admises aux conditions de domicile, à la composition de la commission chargée de choisir les électeurs, amendements qui sont tous rejetés, l'Assemblée passe au scrutin sur l'ensemble de la loi. Voici le résultat :

Nombre de votants,	608
Majorité absolue,	305
Pour,	428
Contre,	180

L'Assemblée a adopté le projet de la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur les revenus.

M. PRAX-PARIS croit qu'il faudrait, avant d'aborder la question des impôts nouveaux, étudier à fond la situation générale du pays. On ne la connaît pas, car le Message présidentiel a été optimiste en ce qui concerne le présent, pessimiste en ce qui touche le passé. Une étude de la situation générale du pays demande du temps. Ne serait-il pas bon de la remettre à une heure plus opportune, à l'heure où l'on discutera à fond et dans son ensemble le budget de 1872 ?

L'orateur conclut en demandant un ajournement.

M. DE LASTEYRIE combat l'ajournement au nom de la commission du budget.

L'ajournement est mis aux voix et rejeté.

M. GERMAIN se prononce pour l'impôt sur les revenus, en faisant appel à l'exemple des pays voisins, notamment de l'Angleterre.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

## ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Jusqu'à présent, personne ne s'était avisé de prendre au sérieux la candidature de M. Dérégnaucourt; on n'avait voulu voir dans la proposition du *Libérateur* qu'une délicate châtellerie de cette feuille envers son principal commanditaire; la réponse, si modeste, si émue, de celui-ci avait fait sourire, et l'on croyait tout fini. Mais voici, qu'aujourd'hui, le journal républicain publie les lignes suivantes en gros caractères :

« La candidature de notre honorable concitoyen M. J. Dérégnaucourt est appuyée par plusieurs adhésions de comités du département du Nord. Elle sera maintenue et nous espérons que nous pourrions joindre à la candidature de M. Dérégnaucourt celle de M. Seydoux fils, du Cateau. »

Ainsi, ce n'était pas une plaisanterie : la candidature de M. Dérégnaucourt sera maintenue. Voilà qui est net, et il ne faut plus douter. Mais le maire de Roubaix permettrait-il à ses amis de lui jouer un aussi mauvais tour ? On le dit homme de sens : c'est pour lui le moment ou jamais de le montrer. — A. R.

M. Oscar de Vallée, ancien conseiller d'Etat, qui est venu récemment plaider devant le tribunal de Lille pour M. Georges Brame, se porte candidat, pour les élections de janvier, dans le département des Ardennes.

C'est par erreur que le *Journal officiel* a cité le nom de M. Jules Brame parmi les députés qui ont pris part aux scrutins depuis le commencement de la semaine. M. Jules Brame est à Lille depuis vendredi dernier, et y est retenu par le périlleux état de santé de Mme Brame. Il est possible que l'honorable député ne puisse pas retourner à son banc avant la reprise des travaux parlementaires qui suivra les vacances du nouvel an.

La direction centrale des contributions directes a donné à ses agents dans les départements, l'ordre de confectionner les rôles de prestation. Toutefois, et en même temps que cet ordre était donné uniquement dans l'intérêt de la régularité du service, les maires ont été informés de laisser aux prestataires en nature toutes les facilités admissibles avec la loi pour l'exécution de leur travail. Dans les départements où la guerre a exercé ses ravages, des facilités plus considérables encore seront accordées et des ménagements admis, car l'aide des prestataires en nature sera indispensable aux ponts et chaussées pour rétablir les routes abîmées.

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets une circulaire relative au jeu dans les cafés et ailleurs.

Il résulterait en effet, non-seulement des rapports de la Préfecture de police de Paris, mais encore des rapports de police des départements que le goût du jeu se répand partout en France dans des proportions effrayantes.

Les préfets ont ordre de faire surveiller attentivement les cercles et les cafés et de prononcer immédiatement la fermeture des uns et des autres, si les règlements les régissant ne sont pas observés strictement par ceux qui en ont la responsabilité.

Dans une seconde circulaire, le ministre de la guerre invite les généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales, à engager les officiers et soldats de toutes armes à s'abstenir de donner aucun renseignement sur l'emplacement des troupes, sur la composition des cadres, sur le nombre des hommes groupés ou dissimulés dans telle ville ou tel canton.

Il paraît que déjà tout un système d'investigation était organisé par l'Alle-

magne et qu'il s'agit de l'empêcher de trop savoir ce qui se passe chez nous.

M. le procureur de la République a adressé au *Progrès du Nord* la communication suivante :

Lille, le 20 décembre 1871. Le *Progrès du Nord* contient, dans son numéro de ce jour, au sujet des instructions judiciaires ouvertes sur la dénonciation du gouvernement, pour la répression des fraudes commises par les fournisseurs de la garde nationale mobilisée, l'allégation suivante : « Voilà trois mois que l'instruction judiciaire a commencé, voilà trois mois que des personnes, arrêtées préventivement, attendent le jour du jugement. Il est temps que la lumière se fasse à l'audience publique. »

La première arrestation qui a été opérée dans cette affaire remonte au 20 octobre, il y a aujourd'hui deux mois. Les autres ont eu lieu les 2, 3, 7 et 8 novembre.

Les prévenus, actuellement en état de détention, à qui de simples délits sont imputés, seront jugés par le tribunal correctionnel dès que les commissions rogatoires, envoyées en pays étranger, auront fait retour à M. le juge d'instruction par la voie diplomatique. Quant aux faits de corruption qui constituent des crimes, et sont de la compétence de la Cour d'assises, ils ne pourront être soumis à cette juridiction avant la prochaine session.

On lit dans la *France* :

« M. Des Rotours, député, et M. Victor Saint-Léger, tous deux membres du Conseil général du département du Nord, ont reçu citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille pour l'audience du 4 janvier prochain. »

La Société des sciences et des arts de Lille, tiendra dimanche 24 décembre, à deux heures, dans la Salle du Conservatoire de musique, sa séance solennelle pour la distribution des prix et récompenses.

Voici, d'après l'*Echo du Nord*, quelques exemples de la rapidité avec laquelle les marchandises sont expédiées par les chemins de fer ; il est facile de constater que les expéditeurs gagnent au temps en faisant transporter leurs colis sur des charrettes à la main :

1° Un colis remis à Lille le 7 du courant n'était pas encore arrivé à Lens le 14; soit plus de sept jours pour 39 kilomètres, un peu moins de 5 kilomètres par jours;

2° Une expédition faite par nous le 23 septembre dernier, en grande vitesse, à Lyon, est parvenue au destinataire le 6 novembre dernier, soit quarante quatre jours après son départ, le temps de faire un voyage en Amérique;

3° Pas plus tard que le 14 décembre courant, nous avons reçu avis d'arrivée de caisses coton remises à l'expédition à Roubaix, le 2 du courant, suivant récépissé entre nos mains, soit treize jours de Roubaix à Lille, ou 85 centimètres de kilomètre par jour de vitesse. »

Le cours d'anglais est très-assiduellement suivi depuis que M. Yonge a remplacé comme professeur, le sieur Van Hove, parti à l'étranger, comme on sait, avec l'argent de la maison qui l'employait. Les auditeurs sont peu aisés pour la plupart, et le professeur se plaint que la ville ait supprimé la petite allocation qu'elle accordait auparavant pour l'achat de livres. Ne pourrait-on rétablir cette allocation, qui était de 200 fr. ? Il y a, dans notre budget municipal, des dépenses moins utiles.

On dit qu'une bourse pour les négociants en laines va être établie, sur la Grande-Place, à l'emplacement occupé aujourd'hui par les magasins de la Providence.

Nous rappelons au public roubaisien que c'est demain samedi soir, qu'a lieu le concert organisé par M. Harper.

L'hiver a commencé hier à 6 heures 18 minutes du matin, mais il nous semble que cette triste saison a passablement anticipé sa date officielle.

Tribunal correctionnel de Lille. — Palmyre Janssoone, âgée de dix-huit ans, couturière à Roubaix, a soustrait la montre d'or d'un nommé Willain, chez lequel elle travaillait. Elle a été écrouée au Palais-de-Justice.

### COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

#### CRIMES D'ADRESSELLES

##### AFFAIRE JOSEPH LEMETTRE

###### Acte d'accusation

(Suite)

Le 7 janvier 1869, Deguines constata qu'on lui avait souscrit 200 fr., mais les titres avaient échappé.

A la fin de mai ou au commencement de juin de la même année, Joseph Lemettre quitta le service du sieur Parenty, et loua dans le village d'Adresselles, au coin de la grande rue et l'une des ruelles aboutissant à la rue, une petite ferme habitée auparavant par la famille Rémy, qui en était propriétaire.

Le lundi 28 juin 1869, jour de ducasse d'Adresselles, Léon et Jules Rémy, la dame Dauvergne, leur sœur, la demoiselle Clara Dauvergne, les sieurs Delpierre et Wilfrid Deguines, vinrent de Leulinghem et d'autres localités voisines pour prendre part à la fête; ils mirent chez Joseph Lemettre la voiture qui les avait amenés.

À diverses reprises, Deguines et ses com-

pagnons rencontrèrent dans les cabarets de la commune, jusque vers dix heures et demie ou onze heures moins un quart du soir le jeune Adolphe Cugny, fils de ce Lucien Cugny, qui fut, en 1864, victime de deux incendies consécutifs. Adolphe Cugny, âgé de 22 ans, d'un caractère gai et inoffensif, un peu enclin à l'intempérance, était doué d'une force herculéenne. Le dimanche 27, sa mère lui avait donné une pièce de 10 francs, et il devait avoir en sa possession une quarantaine de francs dans un porte-monnaie. Le lundi, entre onze heures et onze heures et demie du soir, il buvait la goutte avec David Dupond, menuisier, au cabaret du sieur Prevost, en face de celui de Charles Foucart; à partir de ce moment personne ne l'a plus vu vivant.

Vers minuit, les époux Deslaviers quittèrent le cabaret pour retourner à leur demeure. En tournant le coin de la ruelle, la femme Deslaviers aperçut la première, étendu sur le sol de la ruelle, le cadavre d'Adolphe Cugny. Il était encore chaud. Il était placé en travers la ruelle, la tête près de la porte de l'écurie de Lemettre. Adolphe Cugny était mort étranglé.

A l'autopsie, l'estomac révélait la présence d'une bouillie claire, rougeâtre, quelque peu alimentaire, exhalant une odeur vineuse sensible; or, dans les divers cabarets où Adolphe Cugny avait séjourné, on ne lui avait pas vu boire de vin. Au contraire, le cabaretier Prevost avait vendu dans la journée du lundi 28 juin, à Joseph Lemettre, plusieurs bouteilles de vin rouge. Cugny avait été dépouillé de son porte-monnaie. Les soupçons se portèrent sur la famille Foucart, d'Adresselles. Henri, l'un de ses fils, avait été vu en compagnie de Cugny à une heure assez avancée de la soirée, vers onze heures.

Charles et Henri Foucart furent mis en état d'arrestation ainsi que leur père. Celui-ci laissait sa maison à la garde de son dernier fils, Eugène, âgé de 19 ans; une douloureuse catastrophe allait bientôt démontrer leur innocence à tous.

Le 29 octobre, à cinq heures du soir, Eugène Foucart était trouvé sur son lit assassiné. Le jeudi 28 octobre, en sortant de chez Radenne, il était entré vers huit heures et demi du soir, au cabaret du sieur Macrez et y avait acheté une bouteille de bière. A partir de ce moment on ne l'avait plus vu; il avait été étranglé comme Adolphe Cugny.

On avait pris environ 40 chemises, 20 es-tuaires, 12 paires de draps. L'assassin espérait évidemment trouver de l'argent, car Foucart père, lors de son arrestation, laissait chez lui une somme de 870 francs, et Eugène, dans des cabarets, n'avait pas dissimulé cette circonstance.

Mais le 2 octobre, le sieur Foucart avait écrit à la femme Radenne de se faire remettre ce numéraire et de le conserver chez elle, en donnant à Eugène de petites sommes au fur et à mesure de ses besoins. Après avoir dévalisé la maison, on avait essayé d'y mettre le feu pour faire disparaître les traces du crime. Deux chaises renversées, posées en partie sous le lit, en partie au-dessus du cadavre, une paillasse à demi retirée du lit et placée sur les chaises, le cache-nez en laine de la victime, avaient composé une sorte de foyer incendiaire, complété par un bougeoir ayant contenu sa chandelle. Mais cette tentative avait avorté.

Quand on pénétra dans l'habitation de Foucart, on trouva sur la cheminée de la chambre d'entrée la bouteille de bière qu'il avait emportée de chez Macrez, le 28. Au pied de la fenêtre de la chambre à coucher, sur le jardin, était déposée une malle remplie d'effets. Elle avait été soustraite dans la soirée du 23 septembre précédent dans le moulin du sieur Delattre, au préjudice de Florin Porquet, son garçon menuisier. Evidemment l'auteur de ce vol, qui était en même temps l'assassin du malheureux Eugène, l'avait apportée pour diriger des soupçons sur le mort en même temps qu'il se débarrassait ainsi de choses compromettantes.

Le 19 juillet 1870, on retrouva dans la mare de la ferme Framery un fusil qui avait appartenu à Foucart. Il était chargé de deux coups, quoique, quand il avait été soustrait, le canon droit seul portait une charge. Après l'assassinat d'Eugène Foucart, la dame Lambert n'a plus osé passer la nuit dans la ferme où elle vivait seule, elle allait coucher dans une maison du village.

Le 26 novembre, à sa rentrée, elle constata qu'elle avait été victime d'un vol avec escalade et effraction.

Toutes les armoires avaient été ouvertes et vidées : draps, serviettes damassées, nappes, chaîne d'or, cuillers, fourchettes, louche, cuillers à café, le tout en argent, tout avait disparu.

La dame veuve Lambert employait alors comme ouvrier à la journée, le sieur Félicien Malfoy, âgé de 26 ans, marié. Cet homme, dont la conduite n'était pas régulière, n'aurait pas seul à la ferme. Depuis quelques temps, Malfoy semblait sombre et préoccupé. Un jour il disait à la femme Dausque : « J'ai un bien gros crime sur la conscience. » Il tenait à la veuve Lambert des propos analogues.

Mais quand ses interlocuteurs le pressaient de question, il détournait la conversation ou essayait de tourner la chose en plaisanterie. Il semblait avoir l'esprit chargé de quelque sombre secret. Au cours du mois de janvier, voyant passer le nommé Firmin Beauvois, il disait à Moïse Pichon : « Voilà un des chefs de bande qui passe. — Pourquoi ? lui répondit Pichon. Et il répéta : « C'est un chef de bande. »

Vers le 10 février 1870, travaillant dans le fournil de la veuve La-bert, il adressait dans une circonstance semblable la même confidence à cette dame. Celle-ci lui demanda : « Combien sont-ils ces scélérats ? cinq ou six. N'en es-tu pas un ? — Il n'y a pas de danger s'écria Malfoy en protestant.

Le mardi 22 février, il avait été convenu que Malfoy viendrait le lendemain matin scier du bois à la ferme Lambert en compagnie d'un nommé Bourgeois.

Malfoy n'y parut pas. A neuf heures, Bourgeois survint à son tour. Il avait rencontré la femme de Félicien; elle croyait son mari à la ferme. Malfoy était donc disparu. Sa femme passa la journée à le chercher partout inutilement. On crut généralement dans la com-

mune qu'il avait été victime d'un crime. On se disait qu'il devait savoir quelque chose de compromettant pour d'autres, qu'il avait eu la langue trop longue et qu'on s'en était débarrassé.

Le 8 mars, M. Delattre, maire d'Adresselles, en procédant à des recherches, trouvait le cadavre de ce malheureux dans le puits de la ferme Framery, encore à l'état d'abandon.

Le corps était enveloppé dans deux sacs cousus ensemble. Quant au procédé homicide c'était le même qui avait déjà donné la mort à Adolphe Cugny, à Eugène Foucart, Malfoy avait été étranglé.

La mère de la victime, par une sorte d'intuition, désigna aussitôt la maison de Joseph Lemettre comme l'une des deux où son fils avait dû périr. Les soupçons, à cause des propos de Félicien, se dirigèrent d'abord sur Firmin Beauvois, et sur le nommé Lannoy, son beau père. Mais le premier établit que le 23 février au matin, il était à la mer. Il n'est pas inutile d'ajouter que Joseph Lemettre, entendu dans l'information, fit une déclaration fort défavorable à ces deux personnes.

L'assassinat de Félicien Malfoy clot la série des crimes perpétrés à Adresselles; ces sont maintenant les communes environnantes qui vont en voir s'accomplir.

Le 25 août, les époux Antoine Bally de Pichover, commune de Wimille, après une courte absence constatèrent qu'un malfaiteur avait pénétré dans leur habitation et en avait soustrait, dans un vieux coffre non fermé, 270 fr., et dans une cachette au grenier trois obligations communales du Crédit foncier, de cinq cents francs, chacune. Les époux Bally tenaient indirectement ces titres du notaire Martinet, de Marquise, qui en avait possédé un lot.

Bally et sa femme eurent les soupçons sur Henri Deloffre, fils d'un de leurs voisins et qui fut appelé comme mobilisé pendant la guerre.

Quant à Joseph Lemettre, son âge le plaçait dans la garde mobile; mais en sa qualité d'exonéré, il ne fut incorporé que postérieurement à ses compatriotes dans les premiers jours du mois de septembre. Le bataillon quitta le 29 octobre Boulogne pour Arras. Mais, avant son départ, Joseph Lemettre confia à la dame Louis Sauvage trois obligations communales au Crédit foncier, lesquelles, remises par lui-même en avril 1871 au notaire Martinet, furent reconnues par celui-ci comme provenant d'un lot qu'il avait eu. Interpellé sur leur origine, Lemettre a prétendu d'abord qu'il les avait achetées 1,400 fr. d'un inconnu à Boulogne, dans les circonstances les plus invraisemblables. Plus tard, quand il eut appris sans doute les soupçons des époux Bally à l'égard de Deloffre fils, il a désigné celui-ci comme son vendeur; mais les dénégations les plus énergiques lui sont opposées sur ce point.

Aucun méfait du genre de ceux qui précèdent, ne fut constaté dans le pays tant que Joseph Lemettre se trouva au service militaire. Mais à peine, après l'armistice, fut-il de retour dans ses foyers, que les vols les plus audacieux se renouvelèrent presque sans interruption.

Le 23 avril 1871, qui était un dimanche, M. l'abbé Blanquart de la Motte, protonotaire apostolique, partit de son habitation, située à la Poterie, commune de Wimille, avec ses deux domestiques, vers sept heures et quart du matin pour se rendre à la messe à Boulogne. Mgr Blanquart reconnut bientôt qu'en son absence, il avait été victime d'une importante soustraction.

Deux tiroirs de meubles avaient été forcés et on avait enlevé mille francs en pièces de vingt francs, cinq ou six billets de banque renfermés dans un étui en fer blanc, sept anneaux pastoraux dont plusieurs de grande valeur, une croix en cuivre doré, un couteau à manche de cor et trois croix pastorales. Dans une seconde chambre, un secrétaire avait été ouvert par une pesée, mais on n'y avait rien pris. Enfin une montre en or ancienne, à répétition, accrochée près d'une cheminée, avait été enlevée.

Le 14 mai suivant, le dimanche vers huit heures du matin, M. Flour, curé de Maninghem-Wimille, s'était rendu à l'église pour dire la messe, et bientôt sa servante y était allé de son côté. Pendant cette messe, un malfaiteur avait passé à travers la haie vive du jardin, dans laquelle il laissa la trace de son effraction; il avait ensuite brisé un carreau de la fenêtre de la chambre de la servante, et forçant aussitôt à l'aide d'instruments divers qu'il trouva sur place, les portes des armoires et meubles, il volait soixante-dix francs en pièces d'or et d'argent au préjudice de la domestique, puis s'emparait de dix-huit francs appartenant à l'éclésiastique.

Le dimanche même du vol, Lucien Ficheux, charbon, qui connaissait parfaitement Joseph Lemettre, le vit de grand matin à Maninghem. Lemettre comprenait si bien l'importance de cette charge, qu'il avait d'abord nié sa présence à Maninghem à cette date.

Le 4 juin 1871, à sa rentrée de vèpres, M. l'abbé Caffier, desservant de Bazinghem, constata que dans un meuble on lui avait volé un porte-monnaie contenant 350 fr. en or, dans le tiroir de sa table de nuit un sac en peau renfermant 90 fr. en argent, dans un autre tiroir du même meuble, un sac en toile avec une trentaine de francs en billon plus une autre somme presque égale en numéraire de toute espèce qu'on avait extraite d'une petite boîte de fer blanc. Ce jour-là, Joseph Lemettre avait paru dans la commune voisine d'Audembert et il y avait dîné au cabaret de Ferdinand Noyelle. Le 18 du même mois, il reparut dans ce village et s'enquit auprès de Noyelle, ainsi qu'au début du sieur Feutry, des habitudes du curé d'Audembert, de l'heure à laquelle il célébrait les offices le dimanche. Ces questions parurent extrêmement suspectes et on résolut de veiller sur ses démarches ultérieures.

Le 14 juin, Lemettre s'était marié à Ambleuse et il y avait célébré sa noce, à l'auberge, avec un certain Luxe. Pendant le repas, il avait au doigt une bague qui attira par son éclat, l'attention de la femme Prevost; il s'empressa alors de la retirer. C'était un anneau donné par la reine Marie-Amélie à Mgr Blanquart de Bailleul, mort archevêque de Rouen.

Le 25 juin devait avoir lieu un repas de retour de noces, à l'occasion de cette réunion. A neuf heures et demie du matin, Lemettre arrivait en voiture à Audembert, et la remisait chez Feutry. Noyelle l'aperçut, monta à l'étage pour l'observer, le vit vers dix heures et demie, s'engager dans une petite ruelle qui confine au jardin de la curé. Déjà il avait passé à travers une haie vive, escaladé un mur, quand Noyelle se hâta d'aller chercher main forte à l'église. On courut la cure, et Lemettre fut arrêté.

Une perquisition faite sans désemparer à la nouvelle habitation qu'il avait louée, amena la découverte des porte-monnaie et du sac ayant contenu l'argent du curé de Bazinghem, de la plus grande partie du linge volé dans la nuit du 22 au 23 novembre 1869 au préjudice de la dame Lambert, d'autres objets provenant du même vol, notamment la chaîne de montre, forme écaille de serpent, volée le 10 décembre 1868, la chaîne de montre d'homme et la chaînette d'argent soustraites en même temps que le linge. Enfin, on saisit trois matelas, une couverture et un traversin appartenant au sieur Foucart père, et qui avaient été enlevés de chez ce dernier après l'assassinat de son fils. Des perquisitions ultérieures ont fait retrouver : 1° les bijoux de Mgr Blanquart de la Motte, divers fragments de chaîne en argent ou en or; 2° le calice et la patène soustraites à l'abbé Minet d'Adresselles et l'argenterie de la dame Lambert avec plusieurs objets de provenance frauduleuse.

En présence de ces constatations, Lemettre ne put persister longtemps dans des dénégations absolues. Il avoua donc être seul l'auteur des derniers vols qualifiés; il dut reconnaître qu'il avait assisté à l'assassinat de Foucart, qu'il y avait même coopéré et qu'il avait reçu le prix de sa complicité. Il nie la tentative homicide commise sur la dame Lambert, l'assassinat de Cugny et celui de Malfoy, ainsi que le vol au préjudice du garçon brasseur Prevost. Pour ces trois derniers crimes, l'identité des moyens employés devient contre lui une charge accablante. Quant aux vols perpétrés au préjudice de la veuve Lambert, de l'abbé Minet, de Deguines, de Porquet, ils seraient, suivant lui, l'œuvre des nommés Antoine Malfoy et Briche, dit Minique, principaux auteurs aussi de la mort d'Eugène Foucart.

Il reconnaît toutefois avoir aidé à quelques-unes de ces soustractions ou en avoir profité. Mais il ne peut être douteux que ces allégations soient mensongères. Prevost, comme la veuve Lambert, n'a certainement eu à faire qu'à un seul agresseur, et lors du premier vol au préjudice de Deguines, Malfoy était embarqué, de même que la nuit de Noël 1868, Briche avait assisté à la messe de minuit avec sa famille.

Du reste, ces individus simples journaliers, qui, suivant Lemettre, auraient eu, pour leur part, l'argent soustrait, sont dans une misère absolue, tandis qu'il vivait largement sans exercer de profession apparente, et qu'indépendamment des divers placements de fonds qu'il a faits, il a révélé à un de ses co-détenu qu'il avait enterré 3,000 fr. en or dans le cimetière d'Adresselles.

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

19 décembre. — Derbaudringhen Blanche rus Notre-Dame. — Tanghe Marie, Imprimeur Mazagan. — Pontier Charles, rue de l'Ermitage.

20 décembre. — Vanderstichelen Julien, au Pile. — Delannoy Marie, rue des Longues Haies. — Déjardin Juliette, rue de la Guinguette. — Rassenner Marie, à l'Épeule. — Burggraeve Léopoldine, Grande rue. — Petit Désiré, rue Saint-Jean. — Dehooghe Marie, rue du Moulin Brûlé. — Auwaert Adolphe, rue de la Guinguette.

21 décembre. — Vandecasteele Ernest, rue des Fondateurs. — Prevost Joseph, rue des Longues Haies. — Bové Clémence, rue de Baurewaert. — Vandôme Alphonse, Place de la Mairie. — Waes Séraphine, rue de la Guinguette. — Dessailly Maurice, rue de Dérémé. — Pauwels Léonie, rue de Mouvaux.

### DÉCÈS

19 décembre. — Vandermeersch François, 2 ans, au Fontenoy. — Malfait Napoléon, 1 an, chemin de l'Ommelet. — Peetermans Jeanne, 5 ans, à l'Épeule. — Dujardin Joséphine, 2 mois, rue Saint-Elisabeth. — Cohidon Emile, 8 mois, rue Dufloy. — Alluin Juliette, 46 ans, m<sup>r</sup> à l'Hôpital. — Vollekint Emile, 1 an, rue Vaucanson.

20 décembre. — Hodum Léonie, 4 mois, au Pile. — Leroux Angèle, 1 an, rue de Mouvaux. — Derue Félix, 10 mois, rue Latérale. — Rose Louise, 1 an, au Fontenoy. — Dupire Marie, 74 ans, m<sup>r</sup> rue du Collège. — Fable Pierre, 60 ans, plafonneur, à l'Hôpital.

21 décembre. — Crommelinck François, 10 jours, aux trois Ponts. — Petit Liévine, 97 ans, m<sup>r</sup>, aux trois Ponts. — Coursier Arthur, 1 an, à l'Épeule. — Vost Alphonse, 4 ans, rue de la Redoute. — Delecourt Alexandre, 15 ans, rue de l'Allouette. — Broux Marie, 68 ans, tailleuse, rue des Fabricants. — Soulié Auguste, 28 ans, chauffeur, à l'Hôpital. — Willens Jean, 2 ans, place de l'Abattoir.

### Commerce

Liverpool, 21 décembre. Ventes pleinement 12,000 b., soutenu, livrable fort hier soir. Orléans navire nommé pas au dessous de good ordinary 10 1/8.

Londres, 21 décembre. Or 108 3/4. Londres 109 1/4. Upland 20 1/8. A Liverpool, livrable plus cher, 10 3/16, disponible inchangé. Arrivages 79,000 b.

BOURSE DE PARIS	
du 22 Décembre	
Rente 3 p. 0/0	55 75
— 4 1/2 p. 0/0	81 00
Nonval emprunt	90 55